

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune se sont réunis à la Mairie de PETOSSE, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents : BAERTSCHI Sylvie, BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BASTIEN-BIZIEN Viviane, BEL KADI Florian, BERGER Sonia, BOUCHER Yves-Marie, CASANA Carol, COUÉ Nadine, LAUBRETON Maxime, MICHEAU Killian, PARANT Marie-Frédérique, SERVANT Muriel.

Absent excusé : BONNET Thierry

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Madame Marie-Frédérique PARANT est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Demande de Ligne de trésorerie
- Convention de mise à disposition à temps partagé de personnel
- Questions diverses

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le PV de désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est joint en annexe.

N° 2026-JUIN-01 - DEMANDE DE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de voirie et dans l'attente du versement du solde des subventions et du FCTVA, il est nécessaire de renouveler la mise en place d'une ligne de trésorerie pour faire face à des besoins ponctuels.

Après consultation auprès de 2 banques, le Maire propose, au Conseil Municipal, l'offre du Crédit Agricole Atlantique Vendée dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Montant : 130 000 €

Durée maximum : 12 mois

Commission d'engagement : 0.10 %

Taux EURIBOR 3 mois moyenné + marge : 2,848 %

Si EURIBOR 1 mois est inférieur à 0 (zéro), il sera réputé égal à 0

Les intérêts seront facturés en fin de trimestre civil suivant l'utilisation.

Commission de non utilisation : NÉANT

Frais de dossier : 200 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de contracter, auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée, une ligne de trésorerie d'un montant de 130 000 €, pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire au règlement des intérêts.

N° 2026-JUIN -02 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TEMPS PARTAGÉ DE PERSONNEL

En 1995, les communes de Le Langon et de Petosse ont créé un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Au vu du nombre d'enfants scolarisés en classe de maternelle, l'intervention de trois agents assurant les fonctions d'ASEM est nécessaire encore cette année, sur les deux écoles que compte le RPI.

Monsieur le Maire propose donc de renouveler la convention de mise à disposition de l'agent assurant les fonctions d'ASEM établie entre les communes de Le Langon et Petosse, pour l'année scolaire 2026/2027.

La rémunération et les charges sociales du troisième agent assurant les fonctions d'ASEM sont ainsi prises en charge par les deux communes.

La commune de Le Langon remboursera trimestriellement la commune de Petosse, à hauteur de 50% des charges de cet agent.

Au vu de la répartition des effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2026, cet agent interviendra :

- ✓ sur la commune de Le Langon de 8h45 à 16h15 (temps d'ASEM + temps d'accompagnement de la pause méridienne)
- ✓ sur la commune de Petosse de 16h15 à 18h45 (temps de garderie)

Cette convention engage les deux communes du 1^{er} Septembre 2026 au 31 Août 2027.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✓ **EMET** un avis favorable à la reconduction de la convention de mise à disposition telle que présentée.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION DU RPI

Dans le cadre du RPI Le Langon / Petosse, Monsieur le Maire fait lecture de la Convention Déterminant les charges de fonctionnement de celui-ci.

Le Conseil Municipal prend acte de la convention

DIVERS

Communauté de communes : La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Une 1^{ère} réunion aura lieu le 15 juin prochain. Mme Marie-Frédérique PARANT représentera la commune lors de cette rencontre.

Actions :

- Le Conseil Municipal souhaite reconduire le dispositif « Argent de poche », en élargissant la tranche d'âge aux jeunes de 11 à 17 ans. Mme Carol CASANA est chargée de vérifier la conformité de cette évolution au regard du cadre réglementaire en vigueur. Ce sujet fera l'objet d'une présentation lors du prochain Conseil Municipal.
- Le Conseil Municipal souhaite poursuivre le dispositif « Une Naissance - Un Arbre »

Jeux extérieurs : Les jeux et équipements de loisirs ont été installés. Il reste toutefois à réceptionner un banc destiné à l'aire de jeux située à proximité de la salle des fêtes, ainsi qu'à réaliser les aménagements prévus pour l'espace pique-nique. Par ailleurs, le traçage des jeux dans la cour de l'école n'a pas encore été effectué.

Salle des fêtes : Afin de pouvoir assurer les états des lieux de la salle des fêtes en l'absence de l'agent technique, une courte formation sera organisée afin de présenter les différentes tâches liées à la remise et à la restitution des clés. Un guide pratique sera également élaboré pour faciliter cette mission.

Ecole : Il est proposé d'installer une alarme sonore dédiée aux situations d'intrusion ou d'attentat, les sifflets actuellement utilisés n'étant pas suffisamment audibles en période hivernale lorsque les fenêtres sont fermées. Par ailleurs, il est recommandé de prévoir des réserves d'eau en bouteille afin de faire face à une éventuelle situation de confinement.

Une visite des bâtiments communaux est prévue à destination de l'équipe municipale. Une date reste à définir afin de convenir au plus grand nombre.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Jeudi 25 Juin prochain

Le secrétaire de séance
Marie-Frédérique PARANT



Le Maire
Yves-Marie BOUCHER



